Cercle National du Recyclage

REVUE DE PRESSE

Automne 2010

E M B A L L A G E S

Eco-organismes, passerelles à consolider

Depuis 1992, date de création de la première filière REP (responsabilité élargie du producteur) en France, le paysage hexagonal devrait totaliser, à l'horizon 2015, pas moins d'une quinzaine d'éco-organismes imposés et volontaires. Considérée comme le moyen d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation et de recyclage, la REP s'élargit à de nouveaux gisements et acteurs industriels sous l'impulsion du Grenelle 2. S'ils répondent à un besoin de collecter plus et recycler mieux, les éco-organismes agréés doivent aussi jouer les chefs d'orchestre. Pas facile quand, parfois, les points de vue divergent.

Les filières REP se multiplient et évoluent dans leur structure. Elles doivent rivaliser d'ingéniosité pour impliquer davantage les acteurs de leurs filières sans léser aucune partie. Eco-Emballages a lancé, cet été, son plan national de tri et de recyclage. Après 18 ans d'existence, il faut remettre l'ouvrage sur le métier. Certes, la barre des 63 % de recyclage tous matériaux confondus a été atteinte en 2008, mais pour passer le cap réglementaire des 75 % des mesures s'imposent. Cet automne, des campagnes d'information vont déferler sur les ondes et des ambassadeurs du tri arriveront en renfort. Par ailleurs, une expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sera réalisée sur une vingtaine de collectivités. Une décision définitive sur ce projet sera prise en 2013. Les recycleurs au sein du Cotrep et les adhérents de Federec Plastiques saluent cette action, encline à augmenter les volumes à traiter et à développer les débouchés de la matière recyclée. À la condition toutefois, selon Federec Plastiques, de faire travailler toutes les parties prenantes en amont et à égalité sur le devenir de la filière. En attendant, les industriels sont priés de mettre la main au porte-monnaie (+ 60 % de hausse prévue sur leurs cotisations) et gare à ceux qui continuent de commercialiser des emballages perturbateurs. Ils risquent une majoration de 20 %. Les collectivités seront sans doute un peu plus choyées. Eco-Emballages annonce, en effet, un soutien à la performance dans le cadre du prochain agrément 2011-2016. Cette mesure ne devrait toutefois pas changer grand-chose, selon le Centre national du recyclage, notamment en habitat vertical : « *Pour pallier l'absence de performance dans cette zone, nous souhaiterions voir se renforcer sur le terrain les soutiens aux aides à l'emploi des ambassadeurs de tri. Les collectivités doivent encore supporter la moitié des charges, soit 15 000 euros par emploi créé* » , déclare Jonathan Decottignies. Ce qui, dans le contexte économique actuel, devient une charge insoutenable pour les élus.

L'argent, nerf de la guerre

Si REP rime avec soutien financier, les filières n'ont pas toutes le même niveau de « *générosité* » et restent considérées par les collectivités comme une contrainte supplémentaire. « *Certaines filières sont financées à 100 %, alors que d'autres le sont à 50 % ou à zéro (comme les pneus ou les textiles sanitaires). Certes, les prochaines REP DDS, Dasri et Meuble pourront alléger les charges des collectivités, mais nous souhaitons une harmonisation du financement à 80 %* », confie Nicolas Garnier, chez Amorce.

Autre préoccupation des collectivités : la sécurisation des déchetteries. Les moyens employés sur place pour transformer les sites en forteresse ne suffisent pas et les plaintes non plus. L'inquiétude est également visible chez les opérateurs de DEEE, obligés de reprendre tout le matériel collecté quel que soit son état : « *Non seulement les matières premières sont pillées, mais en plus le matériel est cassé,* explique Françoise Weber, porte-parole du GT Fnade DEEE et directrice de Triade- Veolia Propreté . *Les recycleurs ne perçoivent aucun dédommagement, alors qu'ils enregistrent une augmentation des accidents du travail et un abaissement de leur productivité.* » Pour pérenniser la filière, la fédération estime nécessaire une refonte des dispositifs de collecte urbains avec pourquoi pas, la mise en place de campagnes ponctuelles en porte-à-porte ou en apport volontaire. « *Cela a un coût, mais les mesures doivent être plus incitatives pour éviter le pillage banalisé et la dissémination de matériels vers des filières non agréées* », déclare Françoise Weber.

Côté éco-organismes, on ne veut pas s'apitoyer sur le sort des communes : « *La filière DEEE finance le dispositif à hauteur de 70 euros la tonne, sans compter la prime sécurité attribuée chaque année* » assure René-Louis Perrier d'Ecologic. Et d'ajouter : « *Si nous pouvons agir sur la prévention à la source avec les fabricants pour mieux écoconcevoir les produits, il faut bien collecter en attendant les gisements des ménages et informer ces derniers sur le rôle des déchetteries.* » Le président d'Ecologic tient à remettre les pendules à l'heure sur le rôle de l'éco-organisme : « *Le fabricant ne finance pas un percepteur, un pédagogue ou un policier. L'éco-organisme doit donc surtout jouer la courroie de transmission entre les fabricants et les recycleurs.* »

« Les magasins ne doivent pas devenir des déchetteries »

Amorce reconnaît qu'un nouveau principe se fait jour : « *C'est une révolution qu'on est en train de vivre, car gérer les déchets signifie aujourd'hui, mieux les collecter et les traiter* », confie Nicolas Garnier. L'écoconception est devenue le passage obligé pour les fabricants, sous peine de sanction. Dans les emballages ménagers, on parle de majoration sur la contribution Point Vert pour les produits perturbateurs. Dans la filière DEEE, c'est la modulation des écocontributions qui prévaut, en vigueur depuis le 1er juillet (*RR* 14/2010). Cofondateur d'Ecologic, Brother mène une stratégie environnementale globale : « *L'Europe a toujours été le fer de lance dans ce domaine,* explique Sylvie Boisante, responsable qualité et environnement chez Brother France . *Depuis le Grenelle, on reconnaît que la France joue un rôle moteur dans l'écoconception. Toutefois, nous n'avons pas attendu cette loi pour se mettre au travail* ». L'enjeu est de taille : passer à 10 kg/an/hab de DEEE collectés et valorisés, d'ici à 2014. L'indicateur actuel en France est de 5,7 kg, soit 371 000 tonnes en 2009. « *Il devrait atteindre 6 kg en 2010, mais le cap des 8 kg sera difficile à franchir* », confie René-Louis Perrier. Pour les pouvoirs publics, les quatre éco-organismes agréés ont joué le jeu en ralliant au total 3 800 producteurs et en créant 22 000 points de collecte (distributeurs et collectivités). La grande distribution doit s'impliquer plus avec la reprise d'appareils sans obligation d'achat : « *Les magasins ne doivent pas devenir des déchetteries pour autant,* explique Sophie Gillier, chargée de mission environnement à Perifem . *Certaines surfaces ont les moyens de stocker, d'autres pas. On souhaite un discours clair et une meilleure visibilité de la part des éco-organismes.* » D'autant que la grande distribution est confrontée à la création de nouvelles REP : « *On aurait pu avoir un moment de répit avant d'enchaîner ces dispositifs. On n'a même plus le temps de gérer nos propres déchets d'activité* », regrette Sophie Gillier.

S'appuyer sur une collecte existante

La filière DDS (déchets dangereux spécifiques ménagers) sera opérationnelle courant 2011. Les premières propositions sur l'organisation émanent des collecteurs et des opérateurs. « *Un peu logique,* explique Nicolas Humez du Sypred (1) *, la filière technique existe déjà. L'enjeu porte davantage sur des objectifs de captage que sur la recherche de nouveaux traitements* ». Le gisement traité a été estimé à 40 000 t/an sur une production annuelle de DDS de 180 000 tonnes. Avec comme nom de code Gededim, la filière imaginée par la branche des recycleurs, a exploré plusieurs modes de collecte. Dans un premier temps, la distribution avait souhaité que soit supprimée sa responsabilité technique, mais les parlementaires ont refusé. Les magasins seraient alors tenus par une collecte en point de vente, une fois par semestre. D'autres voies sont à l'étude comme l'apport en déchetteries et les collectes itinérantes. Mais rien n'est joué tant que les financeurs n'ont pas dit leur dernier mot. Le décret d'application est attendu avant la fin de l'année.

Unique en son genre en Europe, la filière REP Meubles devrait voir le jour officiellement le 1er janvier 2011, mais rien n'est moins sûr. « *Il ne faut pas se précipiter,* annonce François de Tarragon, chez Coved . *De toute façon, on n'y arrivera pas. La question est de savoir si cette filière sera opérable et gérable* ». Beaucoup d'interrogations restent en suspens : quel sera le taux de valorisation énergétique et matière demandé ? Le mobilier professionnel sera-t-il intégré dans le dispositif ? Quid de la responsabilité élargie du fabricant de panneau et du fabricant de meubles ?

Pour le président de la Fnaem (Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement maison) - 2350 points de vente pour 75 % du marché - Jean-Charles Vogley, la création d'une filière structurée sur les meubles en fin de vie, n'est pas une contrainte : « *Il s'agira surtout de poursuivre et soutenir financièrement des dispositifs de collecte existants, sous la forme de tournées des encombrants, apports dans les déchetteries. Il faut donc conserver la multiplicité des canaux de collecte.* » Même avis du côté des opérateurs : « *Il ne faut pas tomber dans le dogme et complexifier le dispositif en ajoutant plus de bennes meubles dans les déchetteries, au risque de brouiller les messages au public* », explique François de Tarragon. Pour autant, les professionnels du déchet s'accordent sur le rôle d'impulsion d'une REP : « *Cela va permettre de trouver de nouveaux financements, de nouvelles filières de traitement pour certains matériaux comme le bois, les textiles et les mousses.* » Le marché représente entre 2 et 3 millions de tonnes par an.

Si les metteurs sur le marché comptent bien prendre en charge la filière sur le plan économique, une reprise en magasin s'avère plus délicate. La Fnaem ne se dit pas opposée sur la base de 1 pour 1, mais préfèrerait, pour des raisons d'encombrement, mettre en place des plateformes de regroupement identifiées. De son côté, le CNR estime que le rôle de la distribution est important : « *Si les magasins proposent une reprise, on peut prévoir un retour autour de 10 % du gisement. En l'absence d'implication, le taux global ne devrait pas dépasser 1 %.* » Autrement dit, un échec pour cette filière.

Excédent de matière sur le marché

Les éco-organismes fleurissent dans le paysage, peut-être un peu trop et sans discernement au goût de certains. C'est ce qui semble être reproché à la filière papier. Pour les professionnels de la récupération et du recyclage, la création d'EcoFolio a engendré un excédent de matière que le marché français ne parvient pas à écouler : « *Le tri des papiers bureautiques concerne 300 000 tonnes annuelles supplémentaires, alors que nous n'avons pas d'usines pour les transformer* », déplore Bernard Rothé, président de Federec papier carton. Et d'imaginer dans ce contexte, un élargissement des soutiens aux prestataires : « *L'augmentation des flux crée un déséquilibre entre l'offre et la demande. Et fait craindre l'effondrement des prix à terme. Si cette situation peut convenir aux papetiers, les récupérateurs risquent d'y laisser des plumes.* » De son côté, la Fnade, l'autre organisation des professionnels du déchet, constate que le système incite les collectivités à mettre plus de contraintes de tri sur la qualité 1.11, alors que le marché n'en a pas besoin : « *Ce mécanisme rigide peut s'avérer dangereux, car il évolue en dehors de la réalité économique. Nous avons demandé à EcoFolio de réfléchir à une plus grande flexibilité en élargissant ses soutiens à d'autres papiers* », avance Sébastien Flichy, président du GT papier, carton, plastique. Interrogée à ce sujet, Géraldine Poivert, directrice générale de l'éco-organisme EcoFolio, estime que la filière n'a jamais été aussi proche des besoins du marché : « *Nous jouons avant tout le rôle de passerelle entre les collecteurs et les industriels ; notre mission est de sortir le flux papier de l'oubli, alors qu'il est omniprésent dans nos poubelles (ndlr 15 % de la masse des déchets d'un ménage).* » Depuis la création d'EcoFolio en 2007, le recyclage a grimpé de 13 %. L'objectif visé est de 65 % contre 40 % actuellement. Lors de son réagrément prévu en 2013, l'éco-organisme devrait poursuivre sur sa lancée avec l'instauration d'un écobarème différencié sur les contributions des fabricants, basé sur le principe bonus/malus.

De l'avis des collectivités locales, des collecteurs et recycleurs, la montée en puissance des filières REP doit être accompagnée d'une coordination rigoureuse et d'une surveillance irréprochable. Amorce dénonce les problèmes de gouvernance non assimilés : « *On est toujours en présence de sociétés anonymes sous contrôle du gouvernement en concertation avec les associations. Mais à ce jour, les pouvoirs publics ne disposent pas de vrai moyen pour garantir un système transparent.* » Trop dirigiste pour les uns, trop laxiste pour les autres, la REP fait pourtant des émules en France. Certaines filières ont même pris les devants pour bénéficier de ses effets positifs. C'est le cas aujourd'hui des mobil-homes, des films agricoles, des capsules de café ou encore des bateaux de plaisance. De son côté, le gouvernement s'est engagé à suivre de plus près son évolution. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, il devra rendre un rapport au Parlement en 2012, pour évaluer la pertinence des REP. L'occasion de peaufiner le dispositif sans risquer de nouveaux écueils.

Catherine Moncel

REP non grata dans l'automobile

Depuis que la France s'est fait tirer les oreilles sur le retard pris par rapport aux objectifs de la directive VHU, les constructeurs français ont choisi de réagir en créant, cette année, plusieurs partenariats dans le recyclage. Hors de question de s'en remettre à un éco-organisme. Trop lourd à gérer et surtout trop coûteux. Même son de cloche pour le traitement des batteries automobiles. Pour Marc Cousin, président de Franbat*, la création d'un éco-organisme préconisé par le ministère de l'Écologie n'a pas de sens environnemental ou économique : *« Les pouvoirs publics veulent avoir un seul interlocuteur pour centraliser les données et les contributions des metteurs sur le marché. Pour les fabricants, c'est un surcoût et une entrave au fonctionnement d'une filière positive grâce à la valeur marchande du plomb »* . Federec Métal, représentant des collecteurs, a la même vision : *« Nous ne voulons pas de dogmatisme mais s'il faut un éco-organisme, il doit être allégé et ne pas engendrer des intérêts économiques néfastes à une filière autonome »* , déclare Robert Lifchitz, président du syndicat.

http://archives.recyclage-recuperation.fr/filieres-rep/-eco-organismes-passerelles-a-consolider/0/65793

Publié par

Sylvia BARON

Pays : France
Dépt : 75 Paris

En ligne

Voir

Date de parution
27 septembre 2010

Recherche par mots clés
bar me E collecte déchets ménagers emballages CNR recyclage agrément Eco-emballages tri

Imprimer

Déchets d'emballage : les élus ne "*CNRvent*" presque pas

> *En cette période décisive pour l'avenir du dispositif spécifique aux déchets d'emballages ménagers (voir "Déchets d'emballages: l'agrément, un désagrément qui fait grincer des dents" et Qui doit payer la gestion des déchets d'emballages?), les élus des communes et intercommunalités adhérentes au Cercle National du Recyclage, réunis en assemblée générale, ce 23 septembre ont voté... C'est sans compter le ministère, qui a communiqué aujourd'hui même sur le sujet. Si tout lemonde est sur le grill, n'oublions pas que la prochaine réunion de la commission d'agrément se tiendra demain...*

◆ La filière « *déchets d'emballages* » est l'une des filières mettant en œuvre le principe de « *responsabilité élargie des producteurs* », principe selon lequel les producteurs, distributeurs doivent contribuer à la gestion des déchets issus de leur produits, y compris financièrement : dans le cas des emballages, ils versent une éco-contribution à un éco-organisme rétribuant les soutiens aux collectivités, laquelle contribution est le plus souvent répercutée sur le prix du produit et donc transférée à la charge du client-consommateur.

↳ Le renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière, en particulier Eco-emballages, est prévu pour fin 2010, sur la base d'un nouveau cahier des charges. 2010 marque donc la fin du barème D et de l'agrément d'Eco-Emballages et d'Adelphe
2010 marque la fin du barème D et de l'agrément d'Eco-Emballages et d'Adelphe. Pour dresser le bilan de l'application des engagements de la loi Grenelle I et des travaux de l'agrément, le Cercle National du recyclage a souhaité rassembler autour d'une table ronde les différentes parties prenantes de cet agrément.
La rencontre a eu lieu le 23 septembre à Compiègne, sous la houlette de Paul Deffontaine, Président du CNR et d'Arielle François, la vice-présidente du syndicat mixte de la vallée de l'Oise. Avait lieu également l'assemblée générale, moment au cours duquel un vote d'importance s'est tenu…

↳ Un vote, des voix et l'unanimité : tous unis pour gagner plus! Le 23 sepetmbre dernier, alors que se tenait le forum annuel orchestré par l'association, ils ont :
- confirmé leur engagement à mettre en oeuvre les mesures permettant d'atteindre rapidement l'objectif ambitieux de 75 % de recyclage des déchets d'emballages de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- dénoncé la campagne de communication qui jette le discrédit sur les représentants du collège élus de la commission d'agrément, et qui laisse entendre que leurs exigences financières sont exorbitantes et exagérées, alors qu'à ce stade des discussions, selon nous, elles ne représentent déjà plus « *80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé* » ;
- considéré que pour éviter de faire payer par l'impôt les coûts supplémentaires nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, il est indispensable de dépasser le chiffre actuel de l'enveloppe globale de 640 millions d'euros à l'horizon 2012 ;
- demandé que soit élaboré un barème, concerté et soumis à validation des représentants élus, qui intègre nos demandes et garantisse l'équilibre budgétaire de nos structures intercommunales.

↳Enfin, Le Cercle National du Recyclage tient à rappeler que les pressions dues au calendrier et à l'actualité subies par les collectivités ne doivent en aucun cas précipiter les négociations liées à l'élaboration du barème E. En effet, l'acceptation de ce dernier assurera que le dispositif « *emballages ménagers* » des 6 prochaines années sera placé sous le signe de l'apaisement.

↳Qu'on ne se méprenne : le rififi du moment n'empêche pas l'avancée des travaux liés à l'élaboration du cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers. Tel est le message délivré tout à l'heure par le ministère piloté par Jean-Louis Borloo.
Et de rappeler que ce nouveau cahier des charges est élaboré depuis janvier 2009 en associant l'ensemble des parties prenantes, traduit une évolution de la filière des emballages ménagers :
- Il renforce le contrôle par l'État de l'équilibre économique et financier du dispositif des emballages ménagers. Il prévoit notamment un encadrement strict de la trésorerie.
- Il participe à mettre en œuvre des orientations très ambitieuses du Grenelle Environnement, en particulier l'objectif d'atteindre 75 % de recyclage des déchets d'emballages ménagers d'ici 2012.

↳ "*La question de l'enveloppe et des modalités d'attribution est en cours de finalisation*, explique le ministère. *En effet l'article 46 de la loi du 3 août 2009 du Grenelle Environnement prévoit que la couverture des coûts de collecte, de tri et de traitement des emballages ménagers soit portée à 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé au plus tard fin 2012*".
La traduction de ces engagements s'est appuyée sur un groupe de travail qui a permis d'établir les modalités d'évaluation des "*coûts de référence d'un service de collecte et de tri optimisé*" et les conventions de calculs du taux de prise en charge des coûts. Avec ce nouveau barème," *les soutiens aux collectivités va augmenter très significativement et l'incitation à la performance environnementale est renforcée, pour atteindre les objectifs du Grenelle en matière de recyclage.*
Un point de rendez-vous est d'ores et déjà prévu à mi-agrément (2013) avec tous les acteurs, pour tirer les premiers enseignements, forts de l'expérience de trois années de fonctionnement de ce nouveau cahier des charges".
Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno invitent donc les parties prenantes à finaliser les travaux d'élaboration du nouveau cahier des charges d'agrément sur cette base dans le calendrier permettant que les nouveaux agréments soient délivrés d'ici décembre 2010.

http://www.dechetcom.com/infos/depeche.html?fileid=394422

Barème E : la crise continue

1 octobre 2010

La réunion de la commission nationale d'agrément du barème E, qui s'est tenue le mercredi 29 septembre, n'a toujours pas permis de dénouer la crise entre les collectivités et Eco-Emballages sur le montant de la contribution de l'éco-organisme au financement de la collecte et du recyclage des emballages ménagers.

Les élus ont refusé de siéger lors du vote sur le montant de l'enveloppe globale, qui constitue l'annexe 2 du cahier des charges. Le quorum n'étant pas atteint, le vote n'a donc pas pu avoir lieu. Une nouvelle réunion est fixée le 12 octobre. Cette fois, le vote pourra avoir lieu sans condition de quorum.

Le montant proposé par Eco-Emballages est d'environ 640 millions d'euros, quand les élus estiment qu'il faut a minima 780 millions d'euros pour couvrir 80 % des coûts nets d'un service de collecte et de tri optimisé – une promesse du Grenelle. « *Si l'enveloppe est trop basse, les collectivités pourraient être contraintes à augmenter la fiscalité locale. Et l'objectif du Grenelle de recycler 75 % des déchets d'emballages ménagers pourrait être inaccessible* », avertit Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce. A noter que lors de la réunion sur 29 septembre, le cahier des charges de l'agrément a été voté.

AC

http://www.recyclage-recuperation.fr/presse/environnement/actualites/1965/emballages-menagers/bareme-e-la-crise-continue

Déchets d'emballages : toujours pas d'accord

Le 01 octobre 2010 par Sabine Casalonga

Déchets, Tri/collecte, Droits/Fiscalité Déchets

Les élus locaux membres de la commission d'agrément du cahier des charges d'Eco-Emballages ont une nouvelle fois refusé mercredi 29 septembre de voter l'enveloppe globale de soutien aux collectivités locales pour la gestion des déchets d'emballages ménagers, selon un communiqué commun du Cercle national du recyclage et d'Amorce.

Les représentants des collectivités jugent en effet insuffisant le montant proposé de 640 millions d'euros, en cas d'atteinte de 75 % de recyclage (objectif du Grenelle), et souhaitent une enveloppe de 782 millions €. Celle-ci correspondrait à une stricte application de la loi Grenelle I qui prévoit que les contributeurs à Eco-Emballages et à sa filiale Adelphe financent à 80 % des coûts de gestion des déchets d'emballages, évalués selon eux à plus d'un milliard €

Les élus locaux ont empêché le vote en ne siégeant pas à la réunion de la commission d'agrément, comme le 14 septembre dernier [voir le JDLE]. Ils attendent désormais « *un geste fort du ministre de l'écologie pour faire garantir le respect des accords du Grenelle* ». Sous peine de devoir augmenter de façon importante « *la fiscalité locale (taxe et redevance) dans les prochaines années* ».

En revanche, ils ont voté pour l'approbation du cahier des charges hors annexes financières « *rappelant ainsi leur attachement au dispositif 'emballages ménagers'* ».

http://www.journaldelenvironnement.net/article/dechets-d-emballages-toujours-pas-d-accord,19375?token=5ed79be984617ed7a06af26d509bd062&xtor=EPR-9

Les élus approuvent le nouveau cahier des charges d'Eco-Emballages sans ses annexes financières

publié le 04 octobre 2010

Lors d'une réunion de la commission consultative d'agrément relative aux emballages ménagers qui s'est tenue le 29 septembre, les élus représentant les collectivités locales ont donné leur feu vert au cahier des charges des éco-organismes Eco-Emballages et Adelphe mais ont refusé de voter ses annexes financières qui définissent l'enveloppe de soutien aux collectivités pour la gestion des déchets d'emballages ménagers.

La loi Grenelle 1 prévoit que les contributeurs à Eco-Emballages et à Adelphe financent "80% des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé" des déchets d'emballages. Celui-ci est évalué à plus d'un milliard d'euros par les collectivités. Mais pour les élus, l'enveloppe de soutien demeure largement insuffisante. "Le montant proposé de 640 millions d'euros en cas d'atteinte de 75% de recyclage est nettement inférieur à celui demandé par les représentants des collectivités, évalué a minima à 782 millions d'euros", ont souligné dans un communiqué commun, le Cercle national du recyclage et Amorce. "Les élus ne demandent rien d'autre que la stricte application de la loi Grenelle 1", ont-ils rappelé. De nouvelles réunions programmées les 12 et 26 octobre permettront d'examiner à nouveau les annexes.

A.L.

http://www.localtis.info/cs/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1250260416932

Le dossier du recyclage toujours bloqué

Publié par Rédaction le 4/10/10 dans la catégorie Déchets.

La loi Grenelle 1 prévoit que les contributeurs à Eco-Emballages et à Adelphe financent 80% de coûts d'un service optimisé de gestion des déchets d'emballages. Financement évalué à plus d'un milliard par les collectivités ; les élus refusent toujours de voter cette enveloppe de soutien qui ne financerait d'après les premières simulations à peine la moitié de ce coût.

Malgré plusieurs points de désaccord, les élus représentant les collectivités locales ont, contrairement à d'autres collèges, voté pour l'approbation du cahier des charges hors annexes financières rappelant ainsi leur attachement au dispositif « emballages ménagers » et soutenant ainsi le Ministère de l'Ecologie. Cependant, les élus de la commission d'agrément ont, une nouvelle fois, refusé de voter les annexes de ce cahier des charges qui définissent l'enveloppe globale de soutien aux collectivités locales pour la gestion des déchets d'emballages ménagers.

En effet, après de multiples négociations avec le Ministère, le montant proposé de 640 millions d'euros en cas d'atteinte de 75 % de recyclage est nettement inférieure à celui demandé par les représentants des collectivités, évalué a minima à 782 millions d'euros. Les élus ne demandent rien d'autre que la stricte application de la loi Grenelle 1 qui prévoit une couverture des coûts à hauteur de « 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé »

Dans l'attente d'un geste du ministère

Selon le communiqué commun du Cercle national du recyclage et de Armoce, en ne siégeant pas, les élus représentant l'ensemble des collectivités locales qui gèrent les déchets en France ont donc de nouveau empêché le vote pour se faire entendre. Ils attendent maintenant un geste fort du Ministre de l'Ecologie pour faire garantir le respect des accords du Grenelle. Ils souhaitent également alerter leurs administrés d'une probable augmentation importante de la fiscalité locale (taxe et redevance) dans les prochaines années, si l'enveloppe n'est pas nettement augmentée.

http://www.enviro2b.com/2010/10/04/le-dossier-du-recyclage-toujours-bloque/

Renouvellement des agréments du dispositif « emballages ménagers : maintien du blocus sur l'enveloppe financière

4 octobre 10 | e.bonus | #11476 :: rss

Les élus ont décidé de maintenir leur blocus sur l'enveloppe financière. La loi Grenelle 1 prévoit que les contributeurs à Eco-Emballages et à Adelphe financent 80% des coûts d'un service optimisé de gestion des déchets d'emballages.

Financement évalué à plus d'un milliard par les collectivités, les élus refusent toujours de voter cette enveloppe de soutien qui financerait d'après les premières simulations à peine la moitié de ce coût, explique dans un communiqué commun Amorce et le Cercle national du recyclage. Malgré plusieurs points de désaccord les élus représentant les collectivités locales ont, contrairement à d'autres collèges, voté pour l'approbation du cahier des charges hors annexes financières rappelant ainsi leur attachement au dispositif «emballages ménagers» et soutenant ainsi le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Cependant, une nouvelle fois, les élus de la commission d'agrément ont refusé de voter les annexes de ce cahier des charges qui définissent l'enveloppe globale de soutien aux collectivités locales pour la gestion des déchets d'emballages ménagers.

En effet, après de multiples négociations avec le Ministère dont nous avons salué le travail, le montant proposé de 640 millions d'euros en cas d'atteinte de 75 % de recyclage est nettement inférieur à celui demandé par les représentants des collectivités évalué à minima à 782 millions d'euros. Les élus ne demandent rien d'autre que la stricte application de la loi Grenelle 1 qui prévoit une couverture des coûts à hauteur de «80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé»

En ne siégeant pas, les élus représentant l'ensemble des collectivités locales qui gèrent les déchets en France ont donc de nouveau empêché un vote inacceptable pour se faire entendre. Ils attendent maintenant un geste fort du Ministre de l'Ecologie pour faire garantir le respect des accords du Grenelle. Ils souhaitent également alerter leurs administrés d'une probable augmentation importante de la fiscalité locale (taxe et redevance) dans les prochaines années si l'enveloppe n'est pas nettement augmentée.

http://www.emballagedigest.fr/blog.php?2010/10/04/11476-renouvellement-des-agrements-du-dispositif-emballages-menagers-maintien-du-blocus-sur-lenveloppe-financiere

Publié par

Sébastien CURTY

Pays : France
Dépt : 75 Paris

Connecté : Aujourd'hui

Voir

Date de parution
4 octobre 2010

Recherche par mots clés
emballages Grenelle Eco-Emballages Adelphe déchets collectivité recyclage CNR Amorce MEEDDM agrément collecte tri fiscalité

A voir aussi
www.cercle-recyclage...
www.amorce.asso.fr
www.adelphe-recyclag...
www.developpement-du...

Imprimer

Emballages ménagers : les élus maintiennent leur blocus

> La loi Grenelle 1 prévoit que les contributeurs à Eco-Emballages et à Adelphe financent 80% de coûts d'un service optimisé de gestion des déchets d'emballages ; un financement évalué à plus d'un milliard par les collectivités. Les élus refusent toujours de voter cette enveloppe de soutien qui ne financerait d'après les premières simulations à peine la moitié de ce coût. Dans un communiqué, le CNR (Cercle National du Recyclage) et Amorce analysent la situation...

◆ Malgré plusieurs points de désaccord, les élus représentant les collectivités locales ont, contrairement à d'autres collèges, voté pour l'approbation du cahier des charges hors annexes financières rappelant ainsi leur attachement au dispositif "emballages ménagers" et leur soutien au MEEDDM. Cependant, une nouvelle fois, les élus de la commission d'agrément ont refusé de voter les annexes de ce cahier des charges qui définissent l'enveloppe globale de soutien aux collectivités locales pour la gestion des déchets d'emballages ménagers.

↳ *"En effet, après de multiples négociations avec le Ministère dont nous avons salué le travail, le montant proposé de 640 millions d'euros en cas d'atteinte de 75% de recyclage est nettement inférieure à celui demandé par les représentants des collectivités évalué a minima à 782 millions d'euros. Les élus ne demandent rien d'autre que la stricte application de la loi Grenelle 1 qui prévoit une couverture des coûts à hauteur de 80% des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé"*, indiquent les 2 associations.

↳ *"En ne siégeant pas, les élus représentant l'ensemble des collectivités locales qui gèrent les déchets en France ont donc de nouveau empêché un vote inacceptable pour se faire entendre. Ils attendent maintenant un geste fort du MEEDDM pour faire garantir le respect des accords du Grenelle. Ils souhaitent également alerter leurs administrés d'une probable augmentation importante de la fiscalité locale (taxe et redevance) dans les prochaines années si l'enveloppe n'est pas nettement augmentée"*, concluent le CNR et Amorce.

http://www.dechetcom.com/infos/depeche.html?fileid=394541

Publié par
Sylvia BARON
Pays : France
Dépt : 75 Paris
En ligne
Voir

Date de parution
7 octobre 2010

Recherche par mots clés
prévention recyclage déchets assises Huchon Dagnaud Gassin Deffontaine Arielle François DEEE REP emballages coûts

Imprimer

Réduire les déchets : tous responsables!?

> La prévention, le réemploi, le recyclage des déchets deviennent des maîtres mots. Car les tonnages sont des maux à combattre. Les collectivités en sont chargées, les consommateurs-contribuables-soit disant pollueurs et donc payeurs, culpabilisés… Mais où sont donc les metteurs sur le marché ? Ceux qui émettent les produits, ceux qui en ont raccourci la durée de vie, ceux qui paient leur obole aux éco-organismes en en répercutant le prix ??? Pour en débattre, une séance plénière était organisée dans le cadre des dernières assises des déchets qui se sont tenues à Paris…

◆ *« La région Ile de France développe depuis plus de 10 ans une politique d'aides pour favoriser la structuration des filières de valorisation et d'optimisation de la gestion des déchets sur son territoire. Depuis la fin 2005, elle est compétente en matière de planification des déchets.*
Avec l'adoption par le Conseil Régional, fin novembre 2009 des 3 plans régionaux d'élimination des déchets pour les déchets ménagers et assimilés (voir notre exposé), les acteurs concernés disposent désormais d'objectifs partagés en matière de prévention et de valorisation des déchets. En 2011, la région s'engagera dans un nouvel exercice de planification : l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets de chantier.

Des coûts au financement…

◆ *Pour ancrer dans le territoire francilien les objectifs de prévention issus de ces plans, la région Ile de France a également signé avec l'Ademe un accord cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de prévention des déchets 2010-2014. « Notre collectivité a l'ambition de faire évoluer les pratiques et les comportements à tous les niveaux de la conception à l'utilisation des biens et services en passant par la production, la distribution et l'achat. Elle va également développer une véritable dynamique régionale autour de la réparation, la réutilisation et le réemploi »*, expose Jean-Paul Huchon, Président de la Région.

« La prévention des déchets est aujourd'hui un axe d'intervention majeur de la politique régionale. C'est un enjeu économique, social et environnemental pour notre région », ajoute Hélène Gassin, Vice-présidente chargée de l'environnement…

↳ *« Depuis 25 ans on assiste à une croissance permanente du tonnage de déchets produits »*, rappelle Michèle Rousseau (Commissariat général du développement durable), *et ce, jusqu'en 2006. « Il semblerait qu'on assiste à une stabilisation mais l'objectif est de réduire ces tonnages de 7% par habitant. Pour ce faire, il est nécessaire de prévenir la production des déchets. Pour y parvenir, deux outils seront utilisés. Sans doute la TGAP sera-t-elle appliquée sur le TMB d'ici la fin de l'année sans compter la tarification incitative qui sera progressivement mise en place… »*
« A cela devra s'ajouter l'éco-conception des produits, l'éco-production de ces derniers sans oublier l'éco-consommation qui devra peu à peu intégrer la façon de faire des consommateurs », ajoute Jean-Pierre Hannequart, président d'ACR+. *« Car n'oublions pas que la prévention, c'est tout ce qu'on peut faire avant le déchet »…*

↳ La prévention devra être réfléchie d'un point de vue juridique, politique, institutionnel. Il faudra nécessairement et simultanément instaurer des points de références qualitatifs et quantitatifs…
« On peut faire beaucoup plus en matière de traitement des déchets organiques, pour les papiers cartons, mais aussi pour les encombrants et les emballages…
Il faudrait pouvoir diffuser les belles et bonnes initiatives menées ici et là, de sorte à les faire connaître et les dupliquer à chaque fois que possible. Mutualiser les connaissances en quelque sorte.
Nous avons recensé 2771 initiatives intéressantes ayant trait à la prévention : toutes sont locales, toutes méritent d'être connues du plus grand nombre pour être éventuellement adaptées ailleurs », ajoute le président d'ACR+…

« *Cela étant, il faut avoir à l'esprit que la prévention est d'ores et déjà une réalité* », ponctue François Dagnaud, adjoint au maire de Paris et président du Syctom.
« *Ainsi à Paris, les tonnages de déchets produits ont régressé de 6,3% en trois ans. Effet de la crise, sans aucun doute. Mais il faut poursuivre dans ce sens.*
Même si je dois afficher deux bémols en la matière
- cette baisse ne concerne que les ordures ménagères
- s'il s'agit d'un vrai mouvement de fond, on ne peut pas vraiment mesurer l'impact de la crise sur cette réduction des tonnages.
Cela étant, je rappelle que la capacité de traitement de l'usine d'incinération Isséane a été minorée de 15% par rapport à l'ancienne usine
Il en sera de même pour celle d'Ivry parce qu'à terme, on incinèrera deux fois moins de déchets au profit de la méthanisation captera une partie des déchets devant être traités.
Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire ô combien je suis heurté qu'on mette la responsabilité de la production des déchets sur les collectivités et les foyers consommateurs. La liberté de ces derniers est amputée sans compter qu'on ne cesse de les culpabiliser.
Les producteurs ont leur part de responsabilité dans la production des déchets.
L'éco-conception c'est bien. Mais la durée de vie des produits c'est mieux. Or, on assiste à une accélération continue du renouvellement des produits… Les sur emballages ont-ils toujours absolument nécessaires ? Je ne le pense pas !
Dans le cas de l'usine d'Ivry, nous avons travaillé pendant trois mois avec les associations les élus et les consommateurs.
A croire que les industriels n'existent pas !?
J'aimerais voir le monde associatif environnemental combattre en ce sens ! »

« *Arrêtons en effet de charger la barque des collectivités : il faut prévenir les déchets en travaillant sur le metteur sur le marché* », confirme Paul Deffontaine, président du Cercle national du recyclage.

« *Notre société ressemble à s'y méprendre à un tube digestif fortement encombré…*
Dans le domaine de la prévention, l'aspect financier pèse de tout son poids. La redevance incitative, c'est bien. Mais lorsque le rebut est dans le sellier, il est trop tard : le déchet est produit.
Il faudrait donc apprendre à acheter intelligent.
Il faudrait peut être que le prix intègre celui du traitement et de la collecte avec visibilité de façon à mieux informer et responsabiliser le consommateur lors de l'acte d'achat et peut être aussi arrêter de faire acheter ce dont on n'a pas besoin, acheter un paquet (blister et carton) de 15 vis lorsqu'on a besoin de 6 vis seulement ».

« *Les collectivités locales devraient travailler davantage avec les associations pour mieux informer les habitants* », soutient à son tour Bernard Casnin. *Car le consommateur est considéré comme le pollueur final puisqu'il consomme. Ce n'est pas normal. Nous payons, via le financement mis en place, plus d'un milliard d'euros, le traitement des déchets ménagers produits… sans compter la fiscalité locale affectée au traitement des ordures ménagères que nous payons également*»…

Le conseilleur n'est pas le payeur…

◆ Le producteur de l'objet a une responsabilité juridique indéniable. Sauf qu'on a peu à peu ramené la REP au financement partagé… Et parce qu'il y a opacité totale, le financement est, mine de rien, largement supporté par le consommateur …
Hormis les DEEE qui affichent la couleur, les autres éco-organismes n'ont pas cette logique d'informer sur le montant du point vert ou de l'éco-contribution. Autant dire que pour ce qui est de l'information et de l'incitation à mieux faire ou faire autrement, on est de la revue.
Qui sait en effet qu'à chaque pot de yaourt ou baril de lessive, il faut payer ?
Qui sait que la lettre gentiment envoyée à la vieille tata ou mamy est éco-taxée ?
Pas grand monde !
Dommage.
Bref.
Peut être est-il temps "*de mettre le nez dans la moutarde des responsables qui n'assument pas vraiment leur responsabilité*". Tel est en tout l'avis de Bernard Casnin, pas vraiment ravi…

↳Les gens consomment, les collectivités collectent, on additionne, on divise et on envoie les taxes et impôts à chacun… Si tout le monde est responsable, chacun doit être acteur, confirme Hélène Gassin. Il faudrait que soit enfin instaurée une cohérence, une transparence entre le discours et l'action…
La multiplication des équipements ne suffit pas. Il faut identifier les problèmes, les responsabilités et travailler avec les habitants.
Un camion sur trois en Ile de France transporte des déchets.
Il faudrait revoir le système de facturation et payer peu si on produit peu de déchets, avec une augmentation exponentielle du prix à payer si on gaspille et produit beaucoup de déchets. Là, on aurait un effet dissuasif efficace!

↳Qu'on se le dise : l'industrie du déchet est, elle aussi, dans le toujours plus ! Normal, c'est son fonds de commerce…
Et on ne reparlera pas trop d'un sujet dérangeant : l'obsolescence programmée. Une façon de faire qui démontre bel et bien que la volonté de générer moins de déchets n'est pas là où on l'attendrait. Si l'on ajoute à cela que dans la majorité des cas, il y a impossibilité de réparer, on aura compris l'hérésie du système. Car réparer, c'est employer ou embaucher du monde !
« *La prévention des déchets c'est aussi une réparation possible et moins coûteuse que le prix du produit neuf* », complète Rémy Guillet, ancien responsable de la direction de la prévention des déchets au ministère de l'Environnement. *Il est étonnant d'entendre parler d'éco-conception, alors qu'on oublie la réparation afin de produire moins de déchets*»…

↳*Ce qui démontre que le vrai producteur des déchets n'est pas le consommateur ! Nous sommes tous concernés mais pas tous responsables* », expose à son tour Arielle François, vice présidente du CNR. *Les responsables sont les metteurs sur le marché. Arrêtons d'utiliser les mauvais mots et d'amalgamer tout et n'importe quoi !* », ajoute l'élue.

↳« *C'est vrai qu'hormis les entreprises solidaires, les SAV n'existent quasiment plus dans notre pays* », confirme Paul Deffontaine. « *Il faut changer, toujours changer de produit et payer trois fois le prix lorsqu'on met tout bout à bout* »…
La réparation devrait sans doute être remise au goût du jour.
Peut être faudrait–il expliquer au consommateur amoureux du pas cher que finalement, cela coûte très, très cher…

Bras de fer autour des emballages ménagers

◆ Difficile de parler déchets, prévention et financement sans évoquer le sujet chaud bouillant du moment, la gestion des déchets d'emballages...

Alors que les négociations sur le nouveau barème de soutien aux collectivités pour 2011-2015, dit "*barème E*" vont bon train, les élus locaux ont montré leur désaccord total avec la vision de l'éco-organisme. Ils ont protesté contre le manque d'aides suffisantes afin d'atteindre les objectifs du Grenelle en matière de recyclage, et ont refusé de siéger à la Commission consultative d'agrément (lire notre exposé "Déchets d'emballages: l'agrément, un désagrément qui fait grincer des dents").
Le temps est compté : le nouveau barème doit être fixé dès la mi-octobre (soit deux semaines après la réunion du 29 septembre dernier). La fronde vient de la minorité du collège, celle des élus (8 sur une quarantaine de membres).

Pour eux, la chose est entendue : le compte n'y est définitivement pas. Pour atteindre l'objectif de 75% de déchets recyclés d'ici à 2012, seuls 30 à 40% des 400 millions d'euros collectés grâce à la TGAP sont reversés aux collectivités. Par ailleurs, l'objectif des 80% des coûts nets optimisés de gestion des déchets d'emballages qui doivent être pris en charge par les producteurs sont loin d'être atteints. En clair, Nicolas Garnier estime que l'enveloppe prévue par le gouvernement couvre à peine la moitié des coûts réels.
Le délégué général l'association Amorce rappelle que le Grenelle de l'environnement prévoyait une aide aux collectivités, financée en partie par la TGAP, pour aider à moderniser leurs équipements de tri des déchets et répondre à l'objectif de 75% de déchets recyclés. En contrepartie, une REP élargie devait être mise en place pour des produits tels que les équipements médicaux, les meubles ou les déchets dangereux.

On pourrait penser qu'il s'agit là de pinaillages, exprime François Dagnaud, mais la situation est grave. Si les objectifs du Grenelle sont importants, les moyens alloués sont entièrement remis en cause. Je me refuse catégoriquement à augmenter les taxes: « *on a atteint la limite de ce qu'il est possible de ponctionner aux administrés* ».
Pour les élus, le message est clair : la Commission cherche à favoriser les entreprises au détriment des contribuables. L'association Amorce estime que le contribuable-consommateur paiera 1,37 fois le coût du recyclage, via le prix d'achat sur lequel les entreprises répercutent leur contribution à Eco-emballages, et la TGAP. Les maires souhaitent mettre en place une signalétique pour distinguer les emballages recyclés (plus précis que le "*point vert*") des autres, et qu'un malus aux emballages non recyclables soit appliqué. Les produits qui seront recyclés seraient ainsi, moins chers que les autres. Pour Amorce et CNR, l'enveloppe de soutien doit au minimum atteindre 787 millions d'euros. Dans la recherche de compromis, les élus sont éventuellement prêts à accepter un tel montant.

Cette réflexion rejoint donc le principe de prévention, qui vise à mieux informer les consommateurs et donc à agir directement sur la qualité du tri et du recyclage, les dispositifs incitatifs, qui suivent les objectifs que les collectivités territoriales veulent atteindre aux échéances 2012 et 2015, mais aussi la nécessité d'intervenir à plusieurs niveaux pour maîtriser les coûts. Certes, les coûts du recyclage augmentent, pour les élus locaux... D'un côté l'information et de l'autre, l'incitation. L'idée est de responsabiliser le consommateur, notamment avec le principe du pollueur-payeur. Lors de ces 11e assises nationales des déchets, l'exemple de la filière des DEEE a été mis en valeur. Car il existe une vraie séparation des responsabilités financières, rendue possible grâce à la création d'une REP qui fonctionne bien. Il semblerait que ce soit un bon modèle....

http://www.dechetcom.com/infos/expose.html?fileid=394570

Ré-agrément des éco-organismes : les collectivités subiront des surcoûts, craint un groupe d'étude du Sénat

V. Fauvel | 18/10/2010 | Publié dans : **France**

Le groupe d'études sur les déchets du Sénat, présidé par Dominique Braye (UMP), estime qu'un accord majeur du Grenelle de l'environnement portant sur les déchets est menacé par le bras de fer engagé autour du ré-agrément des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers, dans un communiqué du 15 octobre 2010.

Le groupe d'étude sur les déchets du Sénat, déplore « les conditions financières de l'accord » portant sur le ré-agrément des éco-organismes 2011-2016. « Les collectivités subiront des surcoûts pour améliorer leurs performances de recyclage alors même que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est déjà très impactée par la hausse des taxes sur l'incinération et le stockage », craint le groupe de travail dans un communiqué du 15 octobre.

80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé

« La hausse de la participation des producteurs au coût de l'élimination de leurs déchets tarde à venir », s'impatiente le groupe d'étude qui rappelle que les taxes sur l'incinération et le stockage ont été fortement augmentées depuis 2009.
Le Grenelle I prévoit que, pour les emballages, la couverture des coûts de collecte, de tri et de traitement soit portée à 80 % des « coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé ». « Les élus ne demandent rien d'autre que la stricte application de la loi Grenelle 1", avaient déjà fait savoir les associations Amorce et Cercle national du recyclage dans un communiqué commun du 1er octobre.

Le groupe d'études s'étonne aussi que l'Ademe n'ait pu fournir, pour l'évaluation de ces coûts nets, qu'une fourchette comprise entre 540 et 930 millions d'euros. « La proposition de compromis en discussion, à 640 millions d'euros, se situe nettement dans le bas de cette fourchette et est assortie d'une exigence d'un taux de recyclage à 75 % », relève aussi le groupe d'étude.
Il calcule que ce « taux étant aujourd'hui d'environ 65 %, l'enveloppe pour 2011 serait donc en réalité de 540 millions d'euros ».

Demande de prise en compte intégrale de la TVA

Le groupe d'études prévient qu'il ne prendra acte d'une proposition que lorsque la TVA sera intégralement prise en compte, à hauteur de 40 millions d'euros, soit une enveloppe de 680 millions d'euros. « Il devra impérativement être tenu compte dans le cahier des charges de l'imputation des coûts de la filière « papiers et imprimés » », souligne le groupe.

http://infos.lagazettedescommunes.com/46992/re-agrement-des-eco-organismes-les-collectivites-subiront-des-surcouts-craint-un-groupe-detude-du-senat/

Financement de la collecte des emballages : les associations en appellent à Jean-Louis Borloo

Dechets / Recyclage | 21 Octobre 2010 | Actu-Environnement.com

L'association Amorce et le Cercle National du Recyclage ont envoyé une lettre ouverte au ministre de l'environnement Jean-Louis Borloo pour lui demander d'intervenir dans l'accord sur le financement de la collecte des emballages.

"À quelques heures du vote définitif de l'enveloppe financière de la filière Emballages pour les 6 prochaines années (...) nous tenons à vous assurer de la totale détermination des collectivités pour obtenir une juste application de la loi Grenelle qui a été votée à l'unanimité des parlementaires", peut-on lire dans le lettre.

Les associations en appellent donc *"au garant du Grenelle"* pour *"intervenir personnellement et urgemment dans cette discussion et pour assurer la pérennité d'un système qui sans la participation des collectivités locales et des associations est voué à l'échec"*.

Depuis plusieurs mois les collectivités et les producteurs d'emballages ont du mal à trouver un accord sur le montant des coûts de collecte qui seront pris en charge par les fabricants. Dans le cadre du Grenelle II, il a été prévu que la couverture des coûts soit portée à 80 % des "coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé". Or, le calcul de ces 80% ne fait pas l'unanimité. L'Etat propose 640 millions d'euros alors que les collectivités estiment qu'une fourchette comprise entre 742 millions et un milliard d'euros est nécessaire.

Florence Roussel

http://www.actu-environnement.com/ae/news/financement-collecte-emballages-lettre-ouverte-borloo-11214.php4

Le coût de la gestion des déchets

21 octobre 2010

Les présidents de deux associations des collectivités s'adressent à Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Gilles Vincent, président d'Amorce et Paul Deffontaine, président du Cercle national du recyclage ont adressé un courrier à Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie lui demandant d'intervenir de façon urgente et personnelle dans les discussions qui ont cours sur l'enveloppe financière de la filière emballages pour les six prochaines années. Les présidents des deux associations de collectivités rappellent dans leur missive l'article 46 de la loi portant engagement national pour l'environnement qui prévoit en particulier la prise en charge, par le biais de la contribution, à hauteur de 80 % des coûts de la gestion optimisée des déchets d'emballages dans l'objectif d'atteindre 75 % de recyclage d'ici à 2012. La mesure prévoyait le transfert majoritaire de ces coûts vers les metteurs en marchés des emballages. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les rencontres et réunions n'ont pas permis de rapprocher suffisamment les points de vue et, constatent les associations, l'enveloppe proposée par le ministère, entre 630 et 640 millions d'euros, correspond au barème actuel qui ne couvre que 50 % des coûts assumés par les collectivités.

MC

http://www.recyclage-recuperation.fr/presse/environnement/actualites/1989/filiere-emballages/le-cout-de-la-gestion-des-dechets

Publié par

Sylvia BARON

Pays : France
Dépt : 75 Paris

Connecté : Aujourd'hui

Voir

Date de parution
22 octobre 2010

Recherche par mots clés
déchets emballages Gilles Vincent Amorce Paul Deffontaine Cercle national du recyclage Jean-Louis Borloo verre plastique

Imprimer

Déchets d'emballages : les élus demandent une rallonge…

>Tout le monde est dans les starting-block A quelques heures d'un vote décisif sur l'enveloppe financière de la filière Emballages, les collectivités, par la voix de leurs deux chefs de file, Gilles Vincent, président d'Amorce et Paul Deffontaine, président du Cercle national du recyclage, viennent d'adresser une lettre ouverte à Jean-Louis Borloo : ils lui demandent d'intervenir personnellement et d'urgence dans les discussions qui ont cours sur l'enveloppe financière de la filière emballages pour les six prochaines années.

◆ Si les deux associations restent convaincues que le Grenelle a lancé « une formidable dynamique », elles s'inquiètent de la faiblesse de l'enveloppe financière proposée par le gouvernement. D'autant qu'elle ne correspond en rien aux engagements pris dans le cadre du Grenelle et récemment votés …

↳Les deux structures en appellent donc « *au garant du Grenelle* » pour « *intervenir personnellement et urgemment dans cette discussion et pour assurer la pérennité d'un système qui sans la participation des collectivités locales et des associations est voué à l'échec* ».
« *À quelques heures du vote définitif de l'enveloppe financière de la filière Emballages pour les 6 prochaines années (…)* (et avec le soutien des sénateurs*), nous tenons à vous assurer de la totale détermination des collectivités pour obtenir une juste application de la loi Grenelle qui a été votée à l'unanimité des parlementaires* ».

↳Les présidents des deux associations de collectivités rappellent dans leur missive l'article 46 de la loi portant engagement national pour l'environnement qui prévoit en particulier la prise en charge, par le biais de la contribution, à hauteur de 80 % des coûts de la gestion optimisée des déchets d'emballages dans l'objectif d'atteindre 75 % de recyclage d'ici à 2012. La mesure prévoyait le transfert majoritaire de ces coûts vers les metteurs sur le marché de ces emballages.

↳Sauf que rencontres et réunions n'ont pas permis de rapprocher suffisamment les points de vue, loin s'en faut… De fait, la colère gronde… Lors du dernier congrès Amorce, des élus n'ont d'ailleurs pas hésité à envisager de déverser des conteneurs d'emballages plastique ou de verre, qui « *coûte et ne rapporte plus rien* », devant les préfectures… si on persistait à ne vouloir finalement verser que 630 ou 640 millions d'euros, soit le montant du barème actuel, qui ne couvre que 50 % des coûts assumés par les collectivités et donc leurs administrés…

http://www.dechetcom.com/infos/depeche.html?fileid=394942

Collecte des emballages : deux associations interpellent le ministre (22/10/2010)

Amorce et le Cercle National du Recyclage ont adressé une lettre ouverte à Jean-Louis Borloo pour solliciter son intervention dans le conflit actuel sur l'accord sur le financement de la collecte des emballages. Elles réclament la « *juste application de la loi Grenelle* » pour les collectivités.

« *À quelques heures du vote définitif de l'enveloppe financière de la filière Emballages pour les 6 prochaines années (...) nous tenons à vous assurer de la totale détermination des collectivités pour obtenir une juste application de la loi Grenelle qui a été votée à l'unanimité des parlementaires* » affirment les deux associations dans leur lettre au ministre de l'Ecologie, demandant à ce dernier d' « *intervenir personnellement et urgemment dans cette discussion* [et d'] *assurer la pérennité d'un système qui sans la participation des collectivités locales et des associations est voué à l'échec* ».
Le conflit porte sur le montant de la prise en charge financière des producteurs d'emballages à la collecte. Le Grenelle II prévoit que cette participation s'élève à 80% des «*coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé* ». Mais le montant de ces 80% fait débat, l'Etat proposant 640 millions d'euros alors que les associations représentant les collectivités l'évaluent entre 742 millions et un milliard d'euros.
Source : www.actu-environnement.com

http://www.territorial.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/6600/TPL_CODE/TPL_HYPERBREVE_FICHE/PAG_TITLE/Collecte+des+emballages+%3A+deux+associations+interpellent+le+ministre/803-actualite.htm

Emballages

Vote reporté au 26 octobre

Il faut encore patienter quelques jours avant de connaître le dénouement de la procédure de réagrément des éco-organismes de la filière emballages. Prévu le 19 octobre, le vote des aspects financiers a été reporté au 26 octobre, en raison du mouvement national de grève. Pour rappel, les associations d'élus (Amorce et le CNR) ont clairement signifié que l'enveloppe proposée – 640 millions d'euros – était beaucoup trop faible pour atteindre l'objectif de 75 % de recyclage des déchets d'emballages en 2012. Le groupe d'études sur les déchets au Sénat a également estimé qu'un tel montant « *mettrait en péril un accord majeur du Grenelle* ». ■

8 – Recyclage Récupération n° 36 – 25 octobre 2010

Déchets : les collectivités écrivent une lettre ouverte à Jean-Louis Borloo

Info rédaction, publiée le 25 octobre 2010

France - Vendredi dernier, à quelques heures d'un vote sur le financement de la filière Emballages, l'Association des collectivités locales et des professionnels pour la gestion des déchets (Amorce) et le Cercle national du recyclage envoyaient une lettre ouverte au ministre de l'Environnement Jean-Louis Borloo. Un courrier dans lequel ils lui rappelaient le coût d'une gestion optimisée des déchets.

"A quelques heures du vote définitif de l'enveloppe financière de la filière Emballages pour les 6 prochaines années (...) nous tenons à vous assurer de la totale détermination des collectivités pour obtenir une juste application de la loi Grenelle qui a été votée à l'unanimité des parlementaires" lit-on dans cette lettre.

La loi Grenelle prévoit que la couverture des services de collecte et de tri optimisé via l'écocontribution des producteurs d'emballages soit portée à 80%. Une mesure visant à financer l'objectif de 75% de recyclage fixé pour 2012, mais qui est loin de faire l'unanimité, opposant depuis plusieurs mois les producteurs d'emballages et les collectivités.

Ces dernières s'inquiètent de la faiblesse du montant retenu par l'État pour le financement de cet engagement. Le gouvernement a proposé la somme de 630 à 640 millions d'euros quand les collectivités estiment qu'une fourchette comprise entre 742 millions et un milliard d'euros est nécessaire.

Avec *"un coût actuel de la gestion des emballages évalué à plus d'un milliard d'euros, qu'il faudra certes optimiser, mais qui devra également être augmenté de nouveaux investissements afin d'atteindre l'objectif du grenelle de 75% de recyclage des emballages"*, la proposition du gouvernement ne peut *"décemment pas correspondre à l'engagement du Grenelle"* déplore l'Amorce. Pour l'association, ce trop faible financement aurait *"pour conséquence de laisser à la charge des collectivités et des contribuables locaux le coût de la gestion de ces déchets d'emballages qui remplissent nos poubelles quotidiennement"*.

http://www.maxisciences.com/d%E9chet/dechets-les-collectivites-ecrivent-une-lettre-ouverte-a-jean-louis-borloo_art9919.html

EMBALLAGES L'enveloppe de soutiens toujours contestée

A droite comme à gauche, des sénateurs contestent les chiffres servant de base aux propositions des éco-organismes.

M. FREY/ FEDEPHOTO

Dans une lettre ouverte, adressée le 20 octobre, Amorce et le Cercle national du recyclage appellent Jean-Louis Borloo à «intervenir urgemment» dans le débat.

Un accord majeur du Grenelle est «en péril», alerte Dominique Braye, sénateur (UMP, Yvelines), dans un communiqué publié le 15 octobre. Le président du groupe d'études sur les déchets de la Haute assemblée dénonce l'insuffisance des soutiens qu'Eco-Emballages et Adelphe comptent allouer aux collectivités pour la période 2011-2015. Soit 640 millions d'euros par an pour un taux de recyclage de 75% visé pour 2012. Une somme «qui se situe nettement dans le bas de la fourchette» de coûts établie par l'Ademe.

Coûts sous-évalués. «Le groupe d'études (...) ne prendra acte d'une proposition que lorsque la TVA sera intégralement prise en compte à hauteur de 40 millions, soit une enveloppe de 680 millions», précise le communiqué du sénateur, par ailleurs secrétaire national de l'Assemblée des communautés de France (ADCF). Son collègue Gérard Miquel (PS, Lot) juge également «en deçà de la réalité» l'évaluation des coûts réalisée par l'Ademe, qui a servi de base aux chiffrages des éco-organismes. Passer de 63 à 75% de recyclage «coûtera de l'argent aux collectivités, même si elles optimisent la collecte et le tri», soulignait l'élu le 20 octobre à Paris, lors d'un colloque organisé par l'Ademe. En marge de la manifestation, Gérard Miquel pariait sur une démonstration par les faits de la non-viabilité du budget de 640 millions. «Ce dernier ne suffira pas à financer les soutiens aux collectivités qui recycleront à hauteur de 75%. Ni à atteindre le taux de 80% de financement par les industriels, objectif associé à l'essor du recyclage. Les coûts de référence et les soutiens devront donc être revus à la hausse.»

Laurence Madoui

Lettre ouverte d'Amorce et du CNR

26 octobre 10 | e.bonus | #11617 :: rss

Paul Deffontaine, président du Cercle National du Recyclage et Gilles Vincent, président d'Amorce ont publié ...

une lettre ouverte à Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable et de la Mer, pour dénoncer leur désaccord sur l'enveloppe budgétaire jugée insuffisante pour la gestion des déchets d'emballages.

http://www.emballagedigest.fr/blog.php?2010/10/26/11617-lettre-ouverte-damorce-et-du-cnr

Agrément de la filière des déchets d'emballages ménagers : la sortie de crise n'est pas pour tout de suite

publié le 27 octobre 2010

Le 26 octobre, la commission consultative d'agrément de la filière des déchets d'emballages ménagers s'est réunie pour tenter de trouver une voie de sortie à l'actuelle situation de blocage. Pour rappel, les crispations portent sur l'enveloppe de soutien aux collectivités, dont les représentants contestent les modalités de calcul. Dans un communiqué commun daté du 20 octobre, les réseaux d'élus Amorce et Cercle national du recyclage (CNR) rappellent que ces modalités portent au final l'enveloppe proposée "dans la fourchette basse des travaux du Grenelle" et qu'elles ignorent "plusieurs postes de coûts de la gestion des déchets d'emballages aujourd'hui portés par les collectivités". Résultat, malgré le consensus recherché et les négociations entamées en parallèle au sein d'un groupe de travail essentiellement constitué de professionnels et d'élus, le vent de fronde ne s'apaise pas, bien au contraire.
Ainsi, le 26 octobre, la proposition mise au vote par ce groupe de travail - qui correspond peu ou prou à celle du ministère (enveloppe de 630 à 640 millions d'euros) - a été rejetée. L'annexe financière, qui fixe et évalue le niveau de prise en charge des coûts, n'est donc toujours pas bouclée. "Le cahier des charges de la filière est voté mais le problème de calcul du coût net d'un service de collecte et de tri optimisé divise encore", explique Claude Bascompte, président des Amis de la terre-Paris, qui participe à cette commission et regrette qu'elle ne soit plus si autonome qu'avant car soumise à une très forte pression. Selon lui, "le vote a été serré et la proposition faite a été rejetée de peu, mais d'un front commun du côté des représentants d'élus. Ils ont fait des propositions concernant l'inclusion dans les coûts nets de la TVA et du poids des souillures, dont la prise en compte ou non dans l'annexe fera l'objet d'une nouvelle remise au vote lors d'une réunion prévue le 16 novembre". Enfin, il restera à voter en décembre la demande d'agrément d'Eco-Emballages, avant l'entrée en vigueur du nouveau barème de soutien aux collectivités pour 2011-2015, dit "barème E".

Morgan Boëdec / Victoires éditions

L'ADCF soutient la démarche d'Amorce et du Cercle national du recyclage

Le président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), Daniel Delaveau, a écrit le 8 octobre au ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, pour lui faire part du soutien des communautés à la démarche engagée par Amorce et le Cercle national du recyclage au sein de la commission d'agrément du barème de la filière emballages. L'ADCF se félicite également de la position exprimée par le groupe d'études des déchets du Sénat, le 15 octobre dernier (voir ci-contre notre article du 18 octobre 2010). "Compétentes pour plus de 80% d'entre elles en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, les communautés sont confrontées depuis de nombreuses années à l'augmentation sensible du coût de gestion du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers ; augmentation répercutée sur la fiscalité locale à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en forte progression depuis de nombreuses années", explique l'ADCF dans un communiqué. Tout en étant favorable aux grands objectifs du Grenelle de l'environnement, l'ADCF affirme avoir souligné à de nombreuses reprises la nécessité de veiller à leur "soutenabilité financière" pour les intercommunalités. "L'ADCF a toujours considéré que le 'signal-prix' incitatif pour réduire les volumes de production et d'élimination des déchets doit reposer tout autant sur les consommateurs, afin de les sensibiliser dès l'acte d'achat et encourager l'écoconception des produits par les entreprises, que sur l'usager ou contribuable local", poursuit-elle. En conséquence, elle a demandé la fixation d'échéances et d'objectifs quantitatifs précis pour assurer la montée en puissance des contributions des éco-organismes.
"La controverse entre élus locaux et industriels sur l'estimation des contributions attendues des producteurs dans le cadre de la filière emballages pour atteindre, comme le prévoit la loi, 80% des coûts d'une gestion optimisée, confirme la difficulté à assurer cette montée en puissance et à rééquilibrer le 'signal prix' entre usager local et consommateur", estime l'ADCF. Pour elle, la controverse actuelle "illustre la nécessité de créer une véritable instance de régulation et d'arbitrage, neutre et indépendante, chargée de définir les barèmes des contributions demandées aux producteurs et améliorer la lisibilité des aides apportées aux gestionnaires locaux des déchets".
A.L.

http://www.localtis.info/cs/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1250260636872

Contribution des éco-organismes au financement du service d'enlèvement et de traitement *28/10/2010 17:10 (Par Jean-Charles BATENBAUM)*

Contribution des éco-organismes au financement du service d'enlèvement et de tra

l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) apporte son soutien aux demandes formulées par l'association Amorce et le Cercle national du recyclage.

Le 8 Octobre dernier, le président de l'AdCF, Daniel Delaveau a écrit à Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, pour lui faire part du soutien des communautés de France à la démarche engagée par l'association Amorce et le Cercle national du recyclage au sein de la commission d'agrément du barème de la filière emballages.

En effet, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) apporte son soutien aux demandes formulées par l'association Amorce et le Cercle national du recyclage.

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est une association d'élus créée en 1989 et présidée depuis octobre 2008 par Daniel Delaveau, président de la Communauté d'agglomération de Rennes Métropole depuis avril 2008.

« Contribution des éco-organismes au financement du service d'enlèvement et de traitement »

Elle fédère l'ensemble des présidents de communautés, qu'elles soient urbaines, d'agglomération ou de communes. Elle incarne ainsi ce quatrième niveau de gestion locale qui, aux côtés des communes, départements et régions, intervient dans la vie quotidienne des Français.

L'AdCF est devenue en près de 20 ans la véritable fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle rassemble en 2010, plus de 1100 communautés (6 communautés urbaines, 164 communautés d'agglomération, 966 communautés de communes).

Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française. C'est l'objectif de sa convention nationale qui se déroule chaque année dans une communauté différente.

Les communautés sont confrontées depuis de nombreuses années à l'augmentation sensible du coût de gestion du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers ; augmentation répercutée sur la fiscalité locale à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en forte progression depuis plusieurs années, peut on lire dans un communiqué de presse.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels).

Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

La TEOM est perçue pour le compte des collectivités locales par les Trésoreries, qui la leur reversent en prélevant 8% de frais de gestion sur les sommes perçues (frais d'assiette et de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeur).

Lorsque les sommes perçues augmentées des recettes éventuelles (vente de matériaux ou d'énergie, soutiens des sociétés agréées) ne couvrent pas l'intégralité du coût du service, le budget général de la collectivité peut être mis à contribution pour compléter le financement.

Depuis 1992, la TEOM ou le financement par le budget seul doivent être complétés par une redevance spéciale (RS) perçue auprès des usagers hors-ménages (entreprises, établissements publics) dont les déchets sont collectés par la collectivité.

Faisant partie prenante du Grenelle de l'environnement et favorable à ses grands objectifs, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a néanmoins souligné à de nombreuses reprises la nécessité de veiller à leur « soutenabilité financière » pour les intercommunalités, autorités locales concernées par de très nombreux chantiers du Grenelle (déchets, assainissement, aménagement de l'espace, transports collectifs urbains, énergies renouvelables, plans climat...).

L'instauration d'une nouvelle TGAP sur l'incinération et le doublement de la TGAP assise sur les centres d'enfouissement, qui avait été décidés en décembre 2007, lors de la table ronde finale du Grenelle consacrée aux déchets, avaient été accompagnés de deux contreparties demandées par l'AdCF, en liaison notamment avec l'association AMORCE :

- l'affectation intégrale du produit de la nouvelle TGAP aux politiques locales de gestion des déchets,
- la montée en puissance du principe dit de responsabilité élargie du producteur (REP) et des taux de couverture des coûts de gestion des déchets par les éco-organismes.

En attendant, cette nouvelle controverse illustre la nécessité de créer une véritable instance de régulation et d'arbitrage, neutre et indépendante, chargée de définir les barèmes des contributions demandées aux producteurs et améliorer la lisibilité des aides apportées aux gestionnaires locaux des déchets, apprend t on dans le communiqué de presse.

Ecofrictions

Qui doit payer le recyclage des emballages ?

C'est un désaveu pour Jean-Louis Borloo, le ministre de l'écologie. La commission consultative d'Eco-Emballages – qui réunit des industriels, des distributeurs, des associations de consommateurs ou de défenseurs de l'environnement, et des élus de collectivités locales – a rejeté à une voix près et après des mois de négociation, mardi 26 octobre, l'annexe financière qui détermine les ressources de cet éco-organisme.

Eco-Emballages est une société privée, dirigée par les industriels qui vendent des produits emballés. Sa mission est de collecter une contribution prélevée sur chaque emballage, redistribuée aux collectivités locales pour les aider à financer leur collecte, tri et recyclage. En 2009, 50 350 entreprises ont ainsi versé 418 millions d'euros de contributions, dont 406 millions d'euros ont été reversés à 1 210 collectivités, généralement des syndicats intercommunaux.

Le cahier des charges d'Eco-Emballages pour les six ans à venir, de 2011 à 2016, doit donc fixer un nouveau barème pour cette contribution, et c'est sur son montant que les partenaires ne parviennent pas à un accord, pour le plus grand embarras du ministre, qui espérait et travaillait à un consensus mais devra trancher seul. Or, cette contribution doit nécessairement augmenter pour respecter l'un des points forts de la loi Grenelle 2 de l'environnement, qui fixe un objectif de 75 % de produits recyclés, financé à 80 % par les producteurs d'emballages.

Le conflit porte sur l'évaluation de ce coût, sur lequel un groupe de travail planche depuis deux ans. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) l'a chiffré entre 540 et 930 millions d'euros, soit presque du simple au double ! Les contributeurs, notamment l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), la Fédération du commerce et de la distribution et l'Institut de liaison et d'études des industries de consommation, ont retenu le bas de cette fourchette, 570 millions d'euros. *« Ce calcul est économiquement exact, puisque basé sur les coûts de référence du kilo de papier, verre ou plastique recyclé déterminés par notre groupe de travail »*, plaide Estelle Panier, chargée de l'environnement à l'ANIA.

Les partenaires ne parviennent pas à un accord sur le montant du nouveau barème de contribution

Les collectivités, dont l'association Amorce, qui regroupe l'essentiel de celles concernées, et le Conseil national du recyclage avancent, eux, le chiffre haut, 930 millions d'euros, ramené, après discussions, à 780 millions d'euros. Ils font valoir que les techniques de collecte et de recyclage coûtent de plus en plus cher, même si les tonnages traités sont plutôt en baisse.

Les collectivités se sont vu, en outre, imposer, depuis 2009, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), payée sur chaque kilo d'ordures ménagères mis en décharge ou incinéré, censée inciter les communes à privilégier le recyclage et alimentant un fonds d'aide à la mise en place de filières. La TGAP a, en 2009, atteint 312 millions d'euros. *« Nous avons accepté de payer cette taxe avec la perspective de récupérer par ailleurs 80 % de nos dépenses de traitement des déchets, mais cet accord majeur du Grenelle 2 est aujourd'hui en péril »*, s'insurge Dominique Braye, sénateur UMP des Yvelines, qui préside un groupe d'études sur les déchets et a, en juin, remis un rapport sur ce sujet.

Il y analyse les différentes façons de faire payer aux habitants les ordures qu'ils rejettent, par des systèmes toujours compliqués qui mesurent le volume, le poids ou le nombre de conteneurs ramassés. Les habitants trouvent cependant des moyens de payer moins en bourrant leurs conteneurs ou, mieux, ceux des voisins, ou en brûlant les ordures dans leur jardin... Le prélèvement à la source auprès des industriels, donc des consommateurs, lui semble plus efficace, tout en étant moins cher et moins lourd à gérer.

Mais aujourd'hui, le dossier Eco-Emballages embarrasse fortement M. Borloo. En 2010, le ministère a d'ores et déjà acté une hausse de 400 à 460 millions d'euros de la contribution à la charge des entreprises, pour une performance de recyclage de 63 %. Mais la proposition de porter l'eco-contribution à 640 millions d'euros d'ici à 2012 lorsque les 75 % seront atteints – soit à mi-chemin des prétentions des uns et des autres – a été rejetée mardi. Le ministre doit trancher vite, avant la fin de l'année. ■

Isabelle Rey-Lefebvre

Le Monde 29 octobre 2010

Barème emballages : la tension monte dans les discussions

Les représentants des collectivités locales à la commission d'agrément ont refusé de siéger le 14 septembre, ce qui a obligé à reporter le vote sur le cahier des charges des éco-organismes. Le gouvernement a invité les parties prenantes à reprendre les discussions.

Les négociations en vue du prochain agrément du dispositif « emballages ménagers » (voir *Eé-T* n° 299) ont connu un brusque accès de tension à la mi-septembre.

Mécontents des dernières propositions financières faites par les pouvoirs publics — 640 M€ de soutiens globaux en 2012 alors que les élus réclament 930 M€ —, les représentants des collectivités locales ont refusé de siéger lors de la réunion de la commission consultative d'agrément du 14 septembre. Résultat : le quorum du collège « élus » n'étant pas atteint, la réunion a dû être annulée et reportée. Cet épisode — une première depuis 1992 — en dit long sur l'état d'exaspération des élus.

Engagements

Pour mémoire, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, deux engagements conjoints avaient été pris sur le dispositif emballages ménagers : arriver à un taux de valorisation matière et organique de 75 %, et atteindre un taux de couverture des coûts « *nets optimisés* » par Eco-Emballages et Adelphe de 80 %. Or pour les élus, si le premier objectif est toujours d'actualité (et leur incombe en grande partie…), le second semble s'être lentement éloigné au fur et à mesure des négociations, avec une réduction progressive de l'enveloppe financière globale qui pourrait être allouée par les conditionneurs. Les arguments avancés par les pouvoirs publics et les conditionneurs pour justifier ces calculs paraissent, aux yeux des élus, de mauvaise foi : non prise en compte de la TGAP et de la TVA dans le coût global, non prise en compte des souillures et de l'humidité (qui représentent environ 10 % du poids des déchets d'emballages), non prise en compte de l'inflation, etc.

Du coup la colère gronde. « *On nous demande de courir un 100 mètres en nous mettant des pierres dans les poches* », s'insurge François Dagnaud, président du Syctom de l'agglomération parisienne, qui demande : « *La parole du Grenelle est-elle ou non respectée ?* »

« Système biaisé »

Paul Deffontaine, président du Cercle national du recyclage (CNR), renchérit : « *Le système est biaisé. Eco-Emballages, dont les principaux contributeurs sont les actionnaires, est à la fois juge et partie. Le gouvernement n'écoute que les producteurs et fait une interprétation laxiste et tendancieuse des textes.* »

Le problème est que tout cela n'est guère nouveau et dure depuis les débuts du dispositif, à savoir 18 ans. Pour mémoire, le système a été conçu par les producteurs

eux-mêmes, après les rapports remis par Jean-Louis Beffa (alors PDG de Saint-Gobain) et Antoine Riboud (alors patron de BSN-Gervais-Danone) à Brice Lalonde en 1992, lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Les plus gros des conditionneurs, actionnaires d'Eco-Emballages, ont la maîtrise financière du dispositif puisqu'ils collectent les contributions (pour partie auprès d'eux-mêmes) et distribuent les soutiens, via Eco-Emballages et Adelphe. Mais ils n'ont aucune responsabilité opérationnelle car ce sont les collectivités locales qui font le boulot : collecte, tri, communication de proximité. Du coup, ils peuvent à leur guise ou presque (les pouvoirs publics ne sont jamais montrés très directifs…) jouer sur les soutiens financiers et leurs règles de distribution (les fameux barèmes) pour donner le moins possible — dans les limites du médiatiquement et politiquement acceptable, toutefois. Quitte, si besoin, à reprocher ensuite aux collectivités locales de n'avoir pas fait suffisamment d'effort pour collecter, trier et communiquer si les objectifs ne sont pas atteints. Bref, un job en or…

Vice de conception

Les élus — certains d'entre eux du moins — sont bien conscients de ce vice de conception. Mais il semble difficile de tout réorganiser maintenant, en particulier en confiant la gestion opérationnelle du dispositif (collecte sélective et tri) aux conditionneurs, comme cela se fait chez certains de nos voisins (Belgique, Allemagne).
Du coup, sauf à ce que les pouvoirs publics changent d'attitude et imposent un certain nombre de conditions strictes, notamment financières, aux industriels — ce qui constituerait une première —, il y a donc de fortes de chances que le jeu de dupes perdure encore quelques années. Une nouvelle réunion de la commission d'agrément était prévue le 29 septembre (après notre bouclage) avec, cette fois-ci, une possibilité de vote même si les quorums ne sont pas atteints. D'ici-là, les élus auront peut-être obtenu quelques millions de plus. Mais c'est loin d'être sûr. Dans un communiqué diffusé quelques heures après le boycott du 14 septembre, le ministère de l'Ecologie assurait qu'avec le nouvel agrément et l'enveloppe financière prévue (640 M€), *« les soutiens aux collectivités* [allaient] *augmenter très significativement »*. Ce n'est pas faux, mais selon les élus, ce n'est pas tout à fait ce qui avait été décidé au Grenelle. Le MEEDDM indiquait aussi qu'un *« point de rendez-vous »* serait fait en 2013 pour *« tirer les enseignements »* du futur agrément. Ce qui ressemble fort à une promesse de Gascon car une telle « clause de revoyure » avait déjà été prévue avec le précédent agrément et s'est révélée sans effet sur les soutiens (il faut un an pour faire le rapport bilan, puis une autre année pour en discuter et ensuite commencent les négociations pour l'agrément suivant…). Enfin, le ministère invitait les parties prenantes à reprendre les discussions. Ce qui ressemble à tout sauf à un début de concession. ▮

Olivier Guichardaz

Quand les contributeurs font de l'humour (noir)

Les contributeurs au dispositif emballages n'ont pas tardé à réagir au boycott du 14 septembre. Dans un communiqué signé par l'Ilec (Institut de liaisons et d'études des industries de consommation, qui regroupe les grandes marques de produits de grande consommation), l'Ania (Association nationale des industries agro-alimentaires) et la FCD (Fédération du commerce et de la distribution, qui contribue aussi pour les « marques de distributeurs »), ils tentent de diviser le camp des élus en fustigeant « *les représentants d'Amorce et du CNR* » et en demandant à l'Association des maires de France (AMF) de « *définir sa position officielle* ». Ce faisant, ils oublient que les élus locaux représentent tous l'AMF (hormis ceux désignés par l'Association des départements de France, qui sont solidaires des autres élus).
Surtout, le communiqué aligne quelques perles qui valent la peine d'être citées. Ainsi, le dispositif français serait « *le plus performant d'Europe* ». Il faut donc en déduire que les performances de recyclage et de valorisation de la Belgique, de la Tchéquie, du Danemark, de l'Allemagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède et du Royaume-Uni, qui font autant ou mieux que la France (et parfois largement mieux ; source Eurostat, 2006 — dernier graphique disponible), comptent pour du beurre.
Par ailleurs, le communiqué soutient que « *depuis la création d'Eco-Emballages, les industriels et les distributeurs ont, sans faillir* (sic), *assumé leur responsabilité* ».
L'épisode de la trésorerie investie sur des placements à risques dans des paradis fiscaux (*E&T* n° 283 et 284) — dans lequel les contributeurs d'Eco-Emballages membres du conseil d'administration n'ont rien vu venir — devait donc être un mauvais rêve…

EMBALLAGES L'ADCF aux côtés d'Amorce et du CNR. L'Assemblée des communautés de France (ADCF) « soutient [...] pleinement Amorce et le Cercle national du recyclage [CNR] dans leurs revendications » concernant la filière emballages, et l'a exprimé par écrit au ministre de l'Ecologie fin octobre. Les collectivités jugent insuffisante l'enveloppe de 640 millions d'euros de soutiens sur 2011-2016 avancée par Eco-Emballages et Adelphe. L'ADCF appelle à la création d'une « véritable instance de régulation » de la filière.

Publié par

Sébastien CURTY

Pays : France
Dépt : 75 Paris

En ligne

Voir

Date de parution
3 novembre 2010

Recherche par mots clés
déchets AdCF Amorce CNR recyclage Delaveau barème emballage collecte TEOM ordures OM Grenelle environnement assainissement énergie EnR climat TGAP incinération enfouissement REP éco-organisme éco-conception Borloo collectivité

A voir aussi
www.adcf.org
www.amorce.asso.fr
www.cercle-recyclage...

Imprimer

Déchets ménagers : l'AdCF soutient Amorce et le CNR

> *Daniel Delaveau, Président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), a écrit le 8 octobre dernier à Jean-Louis Borloo pour lui faire part du soutien des communautés de France à la démarche engagée par l'association Amorce et le Cercle National du Recyclage (CNR) au sein de la commission d'agrément du barème de la filière emballages. Rappelons que l'AdCF (créée en 1989) est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour plus de 1 140 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 37 millions d'habitants...*

Compétentes, pour plus de 80% d'entre elles, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, les communautés sont confrontées depuis de nombreuses années à l'augmentation sensible du coût de gestion du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers ; une augmentation répercutée sur la fiscalité locale à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en forte progression depuis plusieurs années. Partie prenante du *Grenelle Environnement* et favorable à ses grands objectifs, l'Assemblée des Communautés de France a néanmoins souligné à de nombreuses reprises la nécessité de veiller à leur "soutenabilité financière" pour les intercommunalités, ces dernières étant concernées par de très nombreux chantiers du *Grenelle* (déchets, assainissement, aménagement de l'espace, transports collectifs urbains, énergies renouvelables, plans climat...).

Décidés en décembre 2007, lors de la table ronde finale du *Grenelle* consacrée aux déchets, l'instauration d'une nouvelle Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'incinération et le doublement de la TGAP assise sur les centres d'enfouissement, (entrés en vigueur avec la loi de finances pour 2009) avaient été accompagnés de 2 contreparties demandées par l'AdCF, en liaison notamment avec l'association Amorce : l'affectation intégrale du produit de la nouvelle TGAP aux politiques locales de gestion des déchets, ainsi que la montée en puissance du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et des taux de couverture des coûts de gestion des déchets par les éco-organismes.

L'AdCF a toujours considéré que le "signal-prix" incitatif pour réduire les volumes de production et d'élimination des déchets doit reposer tout autant sur les consommateurs, afin de les sensibiliser dès l'acte d'achat et encourager l'éco-conception des produits par les entreprises, que sur l'usager ou contribuable local. En conséquence, l'Assemblée a demandé la fixation d'échéances et d'objectifs quantitatifs précis pour assurer la montée en puissance des contributions des éco-organismes.

La controverse entre élus locaux et industriels sur l'estimation des contributions attendues des producteurs dans le cadre de la filière emballages pour atteindre (comme le prévoit la loi) 80% des coûts d'une gestion optimisée, confirme la difficulté à assurer cette montée en puissance et à rééquilibrer le "signal-prix" entre usager local et consommateur. Comme l'a rappelé Daniel Delaveau au Ministre Jean-Louis Borloo, l'AdCF soutient par conséquent pleinement Amorce et le CNR dans leurs revendications. Elle se félicite également de la position exprimée par le groupe d'études des déchets du Sénat, le 15 octobre dernier (voir notre article).

"Cette nouvelle controverse illustre la nécessité de créer une véritable instance de régulation et d'arbitrage, neutre et indépendante, chargée de définir les barèmes des contributions demandées aux producteurs et améliorer la lisibilité des aides apportées aux gestionnaires locaux des déchets", conclut l'AdCF.

Cet article est à lire en complément de nos 2 précédentes publications : Déchets d'emballages : les élus demandent une rallonge... et Déchets : quand les collectivités sont de mèche....

http://www.dechetcom.com/infos/depeche.html?fileid=395117

Le barème d'Eco-Emballages toujours en suspens

Dechets / Recyclage | 08 Novembre 2010 | Actu-Environnement.com

Les négociations restent tendues entre les élus et l'éco-organisme Eco-Emballages, dont le réagrément est prévu en 2011, concernant le montant des compensations accordé aux collectivités dans le cadre du nouveau barème E. Le ministère du Développement durable et l'éco-organisme proposent 640 millions d'euros en cas d'atteinte des objectifs du Grenelle à savoir 75 % de recyclage des emballages recyclées en 2012 et 80 % des coûts de gestion optimisés.

Mais les élus, notamment du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Haute-Normandie, estiment que cette enveloppe de 640 M€ reste *"sous-évaluée"*, a indiqué le Syndicat intercommunal de recyclage des déchets ménagers (Symideme) dans le Nord à l'issue d'un réunion tenue le 5 novembre avec Eco-Emballages.

Alain Randour, Président du Symideme et secrétaire du Cercle National du Recyclage (CNR) dénonce *" un passage en force"* d'Eco-Emballages auprès des collectivités locales *"en imposant son barème"*. D'après lui, l'éco-organisme refuserait toutes les propositions des représentants des collectivités locales. Or, il manquerait, selon lui, "200 millions d'euros *dans l'enveloppe globale pour atteindre cet objectif"*. Sans cela, la couverture des coûts assumés par les collectivités et leurs contribuables sera équivalente à celle d'aujourd'hui, soit 50 % . Si les collectivités avaient en outre demandé moins *"de soutiens gadget" destinés à ne pas être versés dans leur intégralité"*, elles regrettent qu'ils *"se soient démultipliés (soutien au développement durable, soutien aux autres acteurs, soutien à la communication nationale, ...)". "Il semblerait que ces "gadgets" soient aussi difficilement accessibles que les précédents"*, ajoute le Symideme.

Les collectivités locales ont *"claqué la porte de la réunion"*, a annoncé Alain Randour. Or, il reste moins de deux mois à Eco-Emballages pour trouver un accord avec les élus, avant la mise en application du nouveau barème...

Rachida Boughriet

http://www.actu-environnement.com/ae/news/eco-emballages-elus-nord-bareme-financement-symideme-11317.php4

Publié par

Sylvia BARON

Pays : France
Dépt : 75 Paris

Connecté : Hier

Voir

Date de parution
8 novembre 2010

Recherche par mots clés
Bar me E Eco-emballages déchets ménagers emballages coût Amorce AMF Symideme Smedar Siaved Sietom cercle natinal recyclage Alain Randour

Imprimer

Barème E : nouvel avis de tempête...

> Sérieux rafraîchissement sur le nord. Elles avaient rencard le 5 novembre. Objectif : présentation en long et en large du Barème E. Sauf qu'elles l'ont en travers… Les collectivités locales du Nord Pas de Calais, de Picardie et de Haute Normandie ont participé, à leur manière, à la réunion d'Eco-Emballages qui aurait commencé par mettre la pression en rappelant les impératifs et le peu de temps qu'il reste avant l'échéance du 31 décembre 2010, date de fin de leur arrêté d'agrément…
On imagine d'ici l'ambiance !

◆ Après s'être réunies et entendues (voir Barème E : les collectivités du Nord sont contre et le montrent), de nombreuses collectivités locales des régions Nord Pas de Calais, Picardie et Haute Normandie ont décidé de refuser la présentation du barème E et toutes les propositions faites par Eco-Emballages dans le cadre de la réunion faite à Lesquin vendredi dernier.

↳Par leur présence ou leur soutien, les élus et techniciens, de Lille métropole communauté urbaine, Valenciennes Métropole, SIAVED, Communauté de communes du Coeur d'Ostrevent, SYMEVAD de Douai, ville de Calais, SMEDAR de Rouen, Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes de Mormal et Maroilles, Communauté d'agglomération de l'Artois, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, SETOM de l'Eure, SYMIDEME (3 660 000 habitants), et bien d'autres sont en effet vivement intervenus lors de cette réunion afin de s'opposer à la présentation du barème E qu'Eco-Emballage souhaiterait imposer aux collectivités locales.
« *Tout d'abord, nous estimons qu'envoyer une invitation moins de 10 jours avant la présentation en cette période habituellement chargée pour les collectivités, et, pendant les congés scolaires de la Toussaint illustre bien le peu de respect et de considération qu'accorde Eco-Emballages aux collectivités locales et le manque de connaissance sur leur mode de fonctionnement* », plaide Alain Randour, président du Syndicat.

↳En l'état actuel des choses, le barème, tel qu'il a été présenté, n'a été validé par personne.
« *Ce barème n'a reçu aucune validation ou accord de l'ensemble des parties prenantes membres de la commission consultative d'agrément : élus locaux, associations de défense de l'environnement, fédération de professionnels, pouvoirs publics, … Cette présentation n'a donc aucune valeur officielle et n'est, je le répète, qu'un passage en force* », poursuit le président du Symideme.

↳Aux dires de nos interlocuteurs, les promesses faites par Eco-Emballages et l'Association des Maires de France n'ont pas été tenues.
« *Lors des réunions régionales de préparation à la mise en oeuvre du barème, organisées par Eco-Emballages et l'Association de Maires de France, les collectives locales avaient reçu l'assurance que les négociations du barème serait menées de manière concertée avec des réunions d'étapes pour présenter aux collectivités l'avancée des travaux. Monsieur Eric Brac de la Perrière avait également annoncé lors de son arrivé à Eco-Emballages en 2009 que les choses changeraient et que les erreurs du passé ne seraient pas répétées* », ajoute Alain Randour.

↳Les collectivités ont malheureusement pu constater que les choses n'ont pas changées.
Pour les représentants de ces collectivités, cela n'est plus étonnant.
« *Les propositions des collectivités provenant des travaux du comité de concertation pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (75 % de recyclage et 80 % des coûts de gestion optimisé) ont été balayées au profit de travaux unilatéraux d'Eco-Emballages :*
• *l'enveloppe globale des soutiens de 640 millions d'euros, ne couvrira jamais 80% des coûts de gestion optimisés. Elle est très largement sous évaluée ;*
• *la demande du renfort des soutiens à la tonne triée représentant à minima 90% de l'enveloppe globale est très éloignée des propositions ;*
• *la diminution des soutiens « gadget » a été oubliée et ils ne font que se démultiplier ;*
• *la demande de simplification du barème E fait que le barème D en deviendrait presque à être facile de compréhension*»...

↳Cerise sur la gâteau, indigeste, les Ambassadeurs de Tri seront soutenus sur la base des tonnes triées, ce qui est contre productif. En effet, les collectivités qui ont le plus besoin d'être soutenues sur les ambassadeurs sont celles qui ont des performances de tri plus faibles. Ces collectivités seront les moins soutenues. Il est également difficilement concevable d'assimiler des emplois, généralement sociaux, à des performances de déchets.

↳« *Demain, si la prise en charge du coût de gestion des emballages ménagers, par Eco-Emballages, était plus importante que le "minimum syndical" auquel Eco-Emballages souhaite cloisonner les collectivités, c'est tout ce que les collectivités n'auraient pas à faire supporter financièrement par leurs contribuables* ».
Après s'être exprimées unanimement, les collectivités ont suggéré à Eco-Emballages de tenir compte de leurs remarques dans un objectif d'amélioration du dispositif et ont claqué la porte de la réunion.
« *Dans ces conditions, nous préférons avoir une présentation du barème par les vrais représentants des collectivités locales qui en auront une vision objective des conséquences d'un barème E appliqué en l'état : Amorce et le Cercle National du Recyclage.*
Les collectivités locales liées au traitement des déchets ménagers ne se reconnaissent plus dans les validations qui seraient issues d'un vote du bureau de l'AMF ».
Ourffff ! Si ce n'est pas un pavé dans la mare, ça y ressemble...

Agrément d'Eco-Emballages : plusieurs associations suspendent leur participation à la commission consultative nationale

publié le 16 novembre 2010

Dans un communiqué commun, les associations d'élus Amorce et le Cercle national du recyclage ont demandé le 16 novembre à être reçues par la nouvelle ministre de l'Ecologie et annoncé leur refus de siéger à la commission nationale sur le futur agrément d'Eco-Emballages "tant qu'elles n'auront pas eu des garanties sur la prise en compte de leur position et sur la gouvernance de la filière emballages". Les Amis de la Terre et Agir pour l'environnement ont aussi décidé ce même jour de suspendre leur participation à la commission consultative d'agrément, alors que vient de paraître au Journal officiel l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif au "cahier des charges en vue de l'agrément d'un organisme ou d'une entreprise ayant pour objet de prendre en charge les emballages usagés". "La décision qu'a prise le gouvernement devait faire l'objet d'un débat en commission consultative, laissant donc supposer que l'avis de cette commission est non seulement consultatif mais superfétatoire", ont expliqué les ONG environnementales. L'arrêté paru au JO du 16 novembre 2010 indique que le cahier des charges, non publié, sera en annexe lors de sa publication au Bulletin officiel du ministère du Développement durable. Ce dernier a précisé que le cahier des charges est bien celui présenté au vote lors de la réunion de la commission consultative d'agrément du 26 octobre dernier, et dont les annexes budgétaires avaient été rejetées par la majorité des votants.

Pour les Amis de la Terre et Agir pour l'environnement, le ministère "s'est affranchi de la nécessaire consultation des parties prenantes préalable à toute décision et réduit la commission à une simple chambre d'enregistrement des décisions prises unilatéralement. Ce coup de force n'est pas qu'un simple problème de forme, mais revêt un caractère ouvertement politique, puisque le ministère a choisi d'opter pour la fourchette basse du coût net et optimisé du traitement des déchets d'emballage, donnant ainsi satisfaction aux récriminations des producteurs d'emballage". "Après le camouflet imposé aux élus, qui n'ont jamais été reçus par le ministre, ce simulacre de concertation trahit clairement la volonté des pouvoirs publics qui s'alignent curieusement depuis plusieurs semaines sur les positions d'Eco-Emballages et tentent d'imposer par cette publication précipitée leur point de vue à tous les autres membres de la commission et en particulier aux associations de protection de l'environnement, de consommateurs et des collectivités qui assurent pourtant la gestion d'emballages ménagers en France", ont dénoncé de leur côté Amorce et le Cercle national du recyclage. Les deux associations d'élus rappellent qu'après le vote négatif le 26 octobre dernier de l'annexe définissant l'enveloppe financière du futur barème Eco-Emballages, les élus avaient suggéré de porter le montant à 736 millions d'euros (contre 640 millions) et que le ministère s'était engagé à mettre au vote cette proposition lors de la réunion du 16 novembre. Elles considèrent donc aujourd'hui qu'il y a eu "un simulacre de concertation" et "un déni de démocratie intolérable".

Anne Lenormand

http://www.localtis.info/cs/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1250260729821

Le nouveau cahier des charges d'Eco-Emballages publié sans l'accord des élus

Dechets / Recyclage | 18 Novembre 2010 | Actu-Environnement.com

Le ministère du développement durable a signé le 12 novembre l'arrêté sur le cahier des charges fixant les coûts de traitement des déchets d'emballages, sans attendre le vote de la commission consultative d'agrément de l'éco-organisme Eco-Emballages. Cet arrêté a été publié au JO du 16 novembre alors que la commission consultative se réunissait ce même jour pour discuter justement du montant des compensations accordées aux collectivités.

Résultat : le ministère a maintenu l'enveloppe de soutien de 640 millions d'euros qu'il avait proposée pour atteindre les objectifs du Grenelle (75 % de recyclage des emballages recyclés en 2012 et 80 % des coûts de gestion optimisés). Une somme jugée pourtant insuffisante par les élus qui demandaient au moins 736 millions d'euros dans le cadre du nouveau barème E.

Les associations environnementales et d'élus, parmi Amorce et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), ont dénoncé *"un passage en force"* du ministère à la veille du remaniement et un *"simulacre de concertation"*. Les représentants des communes et les ONG à l'instar des Amis de la Terre et Agir pour l'environnement ont donc décidé de suspendre leur participation à la commission consultative.

Les élus ont demandé à être reçus *"de toute urgence"* par la nouvelle ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, à moins de deux mois de l'entrée en vigueur du nouveau barème. Ils *"refusent de siéger à nouveau à cette commission tant qu'ils n'auront pas eu des garanties sur la prise en compte de leur position et sur la gouvernance de la filière Emballages"*, ont prévenu Amorce et le Cercle National du Recyclage.

Rachida Boughriet

http://www.actu-environnement.com/ae/news/cahier-charges-ecoemballages-JO-amorce-ministere-11376.php4